



Taxe d'apprentissage 2018

Soutenez l'apprentissage, en versant votre Taxe à un centre de formation d'apprentis qui prépare les jeunes à reprendre ou créer les entreprises de demain, à être des acteurs responsables de la profession et à participer à la conservation de notre patrimoine culturel.

En 2017, le CEFAA a formé 400 apprentis. Le taux de réussite aux examens est de 89,6 %. Le taux d'insertion à l'issue du contrat est de 91 %. Les jeunes ont obtenu 3 médailles d'or au concours « Un des meilleurs apprentis de France » 2017 et 3 premiers prix au concours international de restauration de Casargo (Italie)

Des formations au service de l'insertion professionnelle

Baccalauréats professionnels : Cuisine, Commercialisation et service en restauration,
Brevets professionnels : Arts de la cuisine, Arts du service et commercialisation, Gouvernante,
BTS Restauration option B : Art culinaire, art de la table et du service
CAP : Cuisine, Commercialisation et service, Agent Polyvalent de Restauration,
Mentions Complémentaires : Accueil réception, Desserts de restaurant, Traiteur, Barman

WWW.CEFAA.NET

FACEBOOK : CEFAA PAGE OFFICIELLE

Nous aider, c'est simple

Inscrivez nos coordonnées dans l'emplacement prévu à cet effet sur le bordereau de votre OCTA.

Le CEFAA est habilité à percevoir le Quota et le Barème Catégorie A et B par cumul - N° Habilitation Taxe : 93.26 en date du 16 novembre 1993

Centre	Adresse	N° UAI
CEFAA	Avenue Jean Fourgeaud 93420 VILLEPINTE	0932217E

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

PROMESSE DE VERSEMENT



A RENVoyer à Francis BARBIER, directeur du CEFAA
Fax : 01.49.63.42.69 / E-mail : francis.barbier@cefaa.net

Nom de l'entreprise

Adresse

Code Postal Ville

Personne(s) à remercier et à informer du suivi du dossier Taxe d'Apprentissage

Contact 1 Nom et prénom Fonctions

Tél. : Mail :

Contact 2 Nom et prénom Fonctions

Tél. : Mail :

Organisme collecteur de Taxe d'Apprentissage

Nom

Vous devez impérativement reporter sur le bordereau de votre organisme collecteur le nom et
l'adresse complète du CEFAA

Habilitation du CEFAA à percevoir la Taxe d'Apprentissage

CEFAA	Quota	Barème ou Hors Quota *		Total (inscrire si possible <i>Au maximum</i>)
		Catégorie A	Catégorie B (par cumul)	
Avenue Jean Fourgeaud 93420 Villepinte

*La réglementation fiscale vous permet d'avoir recours à la règle du cumul entre les catégories A et B du Hors Quota pour le CEFAA. N'oubliez pas de donner des instructions en ce sens à votre collecteur afin de maximiser votre versement.

CONTACT :

CEFAA Avenue Jean Fourgeaud 93420 Villepinte

Tél. 01.49.63.42.42 Fax : 01.49.63.42.68 Mail : TAXE@CEFAA.NET

01.49.63.42.42

Francis BARBIER - Directeur

WWW.CEFAA.NET